



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

N/Réf. : BDC/CP 064530

Paris, le 30 NOV. 2009

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez sollicité sur la situation et le devenir des instituts universitaires de technologie (IUT) dans le cadre de l'autonomie des universités.

Les IUT sont un pilier de notre système d'enseignement supérieur. Ils jouent un rôle essentiel dans la formation et l'insertion professionnelle de nos étudiants et dans le dynamisme de vos territoires. Leur avenir est donc garanti. Je m'y engage personnellement.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 a mis en place un nouveau mode de gouvernance des universités autonomes qui respecte les spécificités des IUT.

La globalisation des dotations est au cœur de l'autonomie. Maintenir les fléchages antérieurs irait à l'encontre de cet objectif.

Avec la mise en place de l'autonomie, un dialogue s'est engagé entre les universités et leurs IUT.

Menés sous l'égide de mon ministère, ces échanges ont permis d'apporter aux IUT de nombreuses et solides garanties :

- Aux termes de la loi (article L. 713-9 du code de l'éducation), les IUT conservent une véritable identité budgétaire. Ce budget propre leur assure de disposer librement de leurs ressources propres, en particulier en matière de paiement des heures complémentaires, et leur garantit de pouvoir mener leur propre politique de formation. Le recteur, en charge du contrôle budgétaire et de légalité est le garant de la bonne mise en œuvre de leurs relations.
- La **signature** par les universités et les IUT d'une **charte de « bonne conduite »**, à valeur réglementaire, et désormais inscrite en toutes lettres dans le code de l'éducation.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
Sénat – Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

- La mise en place de **contrats d'objectifs et de moyens** entre les universités et leurs IUT pour définir les engagements réciproques des partenaires dans le cadre de l'autonomie. A ce jour, soixante-deux contrats ont été signés, ce qui correspond à plus de la moitié des situations. Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Monsieur Patrick HETZEL, reçoit actuellement au ministère tous les présidents d'universités et les directeurs d'IUT qui rencontrent des difficultés pour les aider à parvenir à un accord.
- L'engagement des présidents d'universités à **sanctuariser les moyens** de leurs IUT en 2009 et en 2010, lesquels ont par ailleurs et naturellement vocation, en raison de leurs performances, à bénéficier de l'exceptionnelle augmentation des crédits des universités (+ 20 % en 2009). J'ai ainsi demandé à la Conférence des présidents d'université (CPU) de me rendre compte, IUT par IUT, des engagements financiers pris par les présidents. Le ministère pourra ainsi intervenir dans les cas où les engagements pris par les universités ne seraient pas respectés, ce qui, au vu des premiers résultats de cette enquête, n'est pas le cas.
- La mise en place d'un **nouveau mode d'allocation des moyens des établissements** qui met l'accent sur la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants et bénéficie donc naturellement aux IUT. A partir de 2010, ce nouveau mode d'allocation des moyens se traduira par une augmentation du poids relatif des IUT, en lien avec le coût plus élevé des formations qu'ils dispensent.

Dans l'immédiat, et pour assurer la bonne mise en œuvre de ces engagements, j'ai convenu avec les présidents d'universités et les directeurs d'IUT que les contrats d'objectifs et de moyens signés entre les universités et leurs IUT seraient, en 2010, annexés au contrat liant l'Etat et ces universités.

Plusieurs réunions regroupant, dans mon ministère, tous les acteurs concernés sont d'ores et déjà programmées pour les jours à venir avec pour objectif de préciser les modalités concrètes d'application des mesures que je viens de détailler.

Enfin, ces actions immédiates se doublent d'une réflexion prospective. Afin de faire vivre et de développer la filière technologique, j'ai annoncé un travail général sur la place, les missions et le positionnement des IUT au sein des universités autonomes et dans le contexte de développement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Vous le constatez, je suis à l'écoute des IUT et des acteurs de l'enseignement supérieur et l'Etat joue pleinement son rôle de garant des bonnes relations entre universités et IUT.

Mes services et mon cabinet sont à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE